



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CNFPT et l'ANRU signent une première convention de partenariat

François Deluga, président du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), et Michel Delebarre, président de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), signent, mercredi 27 novembre 2013 à 12h, au siège de l'ANRU, une convention de partenariat de 3 ans qui renforce la collaboration des deux établissements. Celle-ci définit les actions communes à mener en s'appuyant sur les spécialités de chacun.

Principaux axes de collaboration :

- développer et adapter l'offre de formation du CNFPT, acteur majeur auprès des collectivités, afin de répondre au mieux aux attentes des porteurs de projet de rénovation urbaine,
- mieux connaître l'évolution du métier des chefs et directeurs de projet de rénovation urbaine, afin d'accompagner leur montée en compétence et de pérenniser ces métiers,
- enrichir le partage d'information et développer les réseaux,
- organiser des manifestations communes sur la rénovation urbaine.

Ce partenariat s'avère aujourd'hui essentiel : les futurs projets de renouvellement urbain, adossés aux contrats de ville, requerront des compétences et savoir-faire élargis, nécessitant le pilotage rapproché des politiques urbaines et sociales. Cette collaboration entre le CNFPT et l'ANRU permettra d'accroître la professionnalisation des acteurs appelés à travailler ensemble, d'approfondir leurs cultures respectives et ainsi répondre aux enjeux définis par François Lamy, Ministre délégué chargé de la Ville, dans le cadre de la nouvelle politique de la ville.





A propos du CNFPT

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) est un établissement public national, paritaire et déconcentré, chargé d'organiser la formation tout au long de la vie des agents territoriaux. Trois missions lui sont dévolues par le législateur : la formation professionnelle des agents territoriaux, l'observation des emplois, des métiers et des compétences et l'étude prospective de leurs évolutions et la gestion des cadres d'emplois (concours, listes d'aptitude...) des agents de catégorie A+ (cadres supérieurs).

Le CNFPT regroupe la totalité des collectivités territoriales (à l'exception du département et de la ville de Paris) ainsi que les établissements publics locaux (à l'exception des hôpitaux). Il est doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Le CNFPT dispose d'instances politiques nationales et régionales composées à égalité de représentants des collectivités employeurs et de représentants de leurs personnels.

A propos de l'ANRU

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) met en œuvre des projets de rénovation urbaine afin de transformer les conditions de vie de 5 millions d'habitants. A travers le Programme National de Rénovation Urbaine (12,350 milliards d'euros en provenance de l'ANRU et ses partenaires, qui génèrent 45 milliards d'euros de travaux) et le Programme « Quartiers Anciens », l'ANRU intervient notamment sur les logements, les espaces publics, les équipements scolaires, les crèches, les commerces, l'activité économique. L'ANRU mène également des actions en faveur de l'insertion par l'emploi. Dans le cadre du programme Investissements d'avenir, l'ANRU agit pour le développement des internats de la réussite et de la culture scientifique, technique et industrielle.

CONTACT PRESSE CNFPT

Direction de la Communication

Catherine DOUMAS : 01 55 27 41 35 - catherine.doumas@cnfpt.fr

CONTACT PRESSE ANRU

Direction de la Communication

Elizabeth Broge / Laurence Quercy : 01 53 63 55 05 - ebroke@anru.fr - lquercy@anru.fr

